

# Salon de Lyon

Exposition internationale de peinture sur porcelaine  
du 18 au 21 mars 2010

## Réservation de stand commercial

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Raison sociale	<input type="text"/>	N° tva	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	E.mail	<input type="text"/>
Télécopie	<input type="text"/>	Immatriculation du véhicule	<input type="text"/>
Inscription au concours	40 € TTC par personne	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> ,00 €
Inscription à la soirée de gala	65 € par personne	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> ,00 €
Réservation de table ( 60x120) pour la vente	200 € TTC par personne	x <input type="text"/>	= <input type="text"/> ,00 €
Forfait 1 place de parking pour la durée du salon parking du 18 mars 8 h 00 au 21mars 24 h 00	70 €	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Forfait hotel du 18 au 21 mars « Résidence Temporim » petit déjeuner compris	436,50 € pour 1 personne	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
	468 € pour 2 personnes		
Total			,00 €
Vos commentaires - Comments - Kommentare - Commenti :			
<input type="text"/>			
<b>Date limite de règlement 31 janvier 2010 - Attention places limitées</b>			
- Rédigez votre Chèque à l'ordre du « Salon de Lyon »			
Indiquez son n°	<input type="text"/>		
Fait le	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
- Règlement par carte bancaire			
Seize chiffres	<input type="text"/>		
Clé de sécurité	<input type="text"/>	Expire le	<input type="text"/>
- Virement bancaire à la « Banque de Savoie »			
IBAN - FR 76 - 1054 - 8000 - 0100 - 0440 - 1033 - 442 / BIC -BSA VFR 2C		Signature	
		Tampon commercial	
Courrier à: Atelier Catherine Bergoin, Parc de Peysse F - 73000 Barberaz			

## IMPORTANT !

- La location d'un stand commercial implique que la société ou la personne physique dispose d'un numéro SIRET et d'un numéro de TVA.

- Les produits vendus devront être en accord avec les normes françaises d'étiquetage et de conditionnement\*. L'organisateur pourra refuser l'ouverture d'un stand ne respectant pas ces conditions, les sommes versées à l'inscription demeureront la propriété de l'organisateur.

- L'exposant devra contracter toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques inhérents à son activité et en assumera seul la responsabilité.

- L'installation des stands et l'accès au quai de déchargement ne pourront avoir lieu que le JEUDI de 10 heures à 18 heures.

- L'accès au quai de déchargement n'est possible qu'aux véhicules munis d'un badge de la Cité Internationale à nous réclamer. Le service de sécurité de la Cité Internationale refoulera tous véhicules sans badge.

\* - The sold products will have to be in agreement with the French standards of labeling and packaging.

- Die verkauften Produkte werden im Einverständnis mit den französischen Normen von Auszeichnung und packaging sein sollen

- I prodotti venduti dovranno essere in accordo con le norme francesi di etichettatura e di condizionamento